

RAPPORT DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE FRANCO-ALLEMANDE

pour la séance de l'assemblée des établissements membres
le 12 mai 2005 à Mayence

Selon les termes de l'accord portant création d'une Université franco-allemande (« accord de Weimar »), la mission centrale de l'UFA consiste à offrir aux étudiants français et allemands la possibilité d'acquérir un diplôme universitaire binationnel ou deux diplômes universitaires nationaux de niveau comparable, sanctionnant un programme d'études conjoint franco-allemand.

Dans le cadre du processus d'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur, notamment de la mise en place des « cursus Master », les diplômes universitaires nationaux voire binationaux perdront en importance sur le marché de l'emploi européen, à plus ou moins longue échéance. De plus, l'introduction d'un système unique de crédits, en vue d'obtenir des diplômes LMD, facilite les coopérations universitaires à l'échelle européenne. C'est pourquoi il n'est pas exclu que, dorénavant, les cursus de l'UFA se trouvent en concurrence avec d'autres programmes d'études européens, en particulier les programmes d'études franco-allemands qui ont été créés indépendamment de l'UFA. Bref, l'UFA devra s'affirmer en tant qu'organisme de formation franco-allemande. A cet effet, nous, les représentants des étudiants de l'UFA, considérons que les deux points suivants sont indispensables : d'une part, il faut parvenir à garantir et en même temps à renforcer la qualité des programmes d'études UFA ; d'autre part, il faut que l'UFA gagne en visibilité— être un diplômé de l'UFA, cela doit être un gage de qualité !

I. A PROPOS DE LA QUALITE DE L'UFA

Nous considérons l'UFA en tant qu'**organisme de formation franco-allemand** et espérons pouvoir lui conférer la dimension d'une **institution de forma-**

tion franco-allemande, en collaboration avec les représentants de l'UFA et les responsables de programmes.

A. Assurance-qualité des programmes d'études UFA

Si l'UFA introduit des diplômes LMD pour ses programmes d'études, il faudra garantir que ces derniers ne perdent rien de leur spécificité : les programmes d'études UFA ont bien plus à offrir que des séjours à l'étranger « simplement » arrangés et des diplômes binationaux. Ils signifient au contraire des études effectuées en commun, au sein de groupes franco-allemands ; les programmes d'études UFA ont à offrir un **échange de savoir ET de culture**.

A ce titre, il est préoccupant que les coopérations universitaires ne bénéficient plus, **à l'issue de la phase probatoire** (max. 6 ans), que d'un soutien financier très limité de la part de l'UFA (le conseil d'université a approuvé lors de sa réunion des 9 et 10 décembre 2004 le versement d'une allocation forfaitaire à hauteur de 2.000 euros par programme d'études en phase établie). Compte tenu des restrictions budgétaires, les représentants des étudiants craignent que dans plusieurs cas, les enseignements dispensés par les professeurs invités de la faculté partenaire, allemande ou française, ne puissent plus être assurés selon leur volume habituel. Afin de maintenir le niveau de qualité actuel de la formation sous l'égide de l'UFA, il faudrait réfléchir à la question de savoir comment financer durablement les cursus UFA.

Du point de vue des étudiants, l'UFA est encore perfectible sur de nombreux points.

B. Amélioration des programmes d'études UFA

1. Echange d'informations

Afin de pouvoir s'affirmer dans le contexte de l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur, il importe en premier lieu que l'UFA se définisse en tant **qu'établissement d'enseignement supérieur au vrai sens du terme**. Ce sont avant tout les étudiants qui caractérisent un établissement d'enseignement supérieur. Toutefois, à leurs yeux, l'UFA n'est rien d'autre qu'une « machine à distribuer des sous ». A ce jour, quelque chose comme un « rapport émotionnel » avec l'UFA

fait entièrement défaut. Le fait que les étudiants UFA ne se considèrent pas en tant que tels repose sur une problématique, qui, dans le fond, est purement technique : ce que l'on appelle le **déficit de communication** a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Néanmoins, le flux d'informations entre l'UFA et ses étudiants a un besoin urgent d'être amélioré. Un cursus qui prétend offrir une formation performante, se doit en premier lieu d'être transparent. **Transparence**, dans ce sens, signifie notamment que le bachelier, qui opte pour un cursus UFA, soit éclairé au préalable sur les conditions liées à l'octroi d'un soutien de l'UFA (aide à la mobilité).

En décidant de mettre en place des **délégués de cursus** auprès des établissements membres et d'impliquer les **représentants des étudiants** au niveau de l'encadrement des organes, l'UFA a emprunté la bonne voie pour devenir un établissement d'enseignement supérieur au vrai sens du terme. L'objectif est que l'UFA soit présente dans tous ses établissements universitaires, de manière à ce qu'un lien puisse se développer entre les étudiants UFA et « leur » UFA. Toutes les parties prenantes, à savoir l'administration, les représentants des étudiants, les responsables de programmes, les délégués de cursus et les étudiants, devraient se retrouver pour un flux d'informations continu.

a) Chacun des **responsables de programmes** devrait s'entretenir régulièrement avec les délégués de cursus sur place, dont la mission consiste à tenir les étudiants UFA « régulièrement informés ».

Pour que la communication « à la base » de l'UFA fonctionne, il est d'une importance fondamentale que la prochaine **élection des délégués de cursus** se déroule avec succès, et ceci d'autant plus qu'à la fin de cette année devront être élus, pour la première fois, les représentants des étudiants parmi les délégués de cursus. Nous, les représentants des étudiants actuels, avons seulement été désignés, et il nous est difficile de représenter les intérêts de plus de 5.000 étudiants UFA, sans avoir été démocratiquement institués par eux, à cette fin.

Nous demandons encore une fois aux responsables de programmes d'assister les délégués de cursus actuels lors de l'organisation de l'élection des délégués de cursus. Dans la plupart des cas, il s'agit tout simplement de contacter tous les étudiants UFA d'un cursus et de s'occuper de trouver des locaux en vue de la tenue des élections. La mise en œuvre pratique de **l'élection des représentants des étudiants**, qui s'ensuit, dépend finalement du succès de ces élections. Si déjà

l'élection des délégués de cursus échoue, les efforts pour constituer une représentation élue par les étudiants à l'UFA, auront été vains ! A ce titre, nous nous posons encore la question de savoir si l'UFA entre-temps a adopté le **règlement électoral** concernant l'élection des représentants des étudiants.

b) L'UFA devrait aussi s'adresser **directement** à ses étudiants. Le **Président** peut profiter de l'envoi des cartes d'étudiants pour présenter aux étudiants **l'agenda** pour la nouvelle année universitaire (quels sont les objectifs visés par l'UFA, avec quels moyens souhaite t-elle y parvenir et quels changements sont attendus ?).

2. Requêtes des étudiants

Les points ci-dessous concernent des requêtes formulées individuellement par les étudiants :

a) L'intérêt se porte actuellement sur la **mise en place de cursus LMD**. Les étudiants espèrent obtenir des informations plus précises sur ce processus de réforme, le plus rapidement possible.

b) Existe t-il des **grilles de conversion des notes** pour les programmes d'études intégrées d'un même groupe disciplinaire ; ont-elles vocation à s'appliquer de la même manière à tous les cursus concernés ? Ceci n'est pas encore le cas, à l'heure actuelle.

Lors de la notation des épreuves, on essaie d'apprécier de manière objective les compétences et les aptitudes des étudiants. Nous avons tous conscience à quel point la note à laquelle on peut prétendre et la réalité diffèrent. C'est dans la nature des choses que toute appréciation soit en même temps subjective. Ce problème de base est de surcroît aggravé de manière artificielle à l'UFA, aussi longtemps qu'au sein d'un même groupe disciplinaire des résultats d'examens similaires sont transcrits dans l'échelle de notes de l'autre pays, à l'aide de grilles de conversion distinctes.

En vue de résoudre ce problème, nous proposons de déterminer les établissements membres concernés, de façon interne dans les groupes disciplinaires, de manière à ce que leurs responsables de programmes puissent établir des grilles de conversion universelles.

c) De manière générale, on déplore la **réduction de l'aide à la mobilité** à 250 euros par mois. Toutefois, beaucoup se sont montrés prêts à souscrire à cette réduction si cette réduction permet d'attribuer une aide financière au plus grand nombre possible d'étudiants UFA. A noter qu'il a également été proposé de verser des montants variables, en fonction de la durée du séjour à l'étranger, afin que ceux qui, pour des raisons financières, ne peuvent pas effectuer un séjour à l'étranger de plus de deux semestres, puissent également bénéficier d'une aide à la mobilité. Si l'on considère que beaucoup de cours ne sont proposés qu'à la rentrée universitaire (soit au début du 1^{er} semestre), la règle, qui prescrit un séjour d'études d'au moins trois semestres dans l'établissement partenaire, n'a pas beaucoup de sens. En principe, un séjour de deux ans serait souhaitable. Il n'empêche qu'un séjour à l'étranger d'une durée d'un an devrait également être financé par l'UFA.

d) De nombreux étudiants ont été choqués d'apprendre qu'**à l'issue de leur séjour à l'étranger**, ils sont obligés de poursuivre leurs études dans l'établissement d'origine, et qu'en cas contraire ils devront rembourser les aides perçues ; car beaucoup d'étudiants considèrent qu'ils ont intérêt à être formés dans plusieurs universités, au cours de leurs études. Une aide à la mobilité assortie de la condition de retourner dans l'université d'origine a plutôt un effet « paralysant » sur la mobilité qu'un effet « moteur ». Certes, on peut comprendre que l'UFA a tout intérêt à lier ses étudiants à ses établissements membres. Mais c'est là précisément que l'on constate combien il est important de porter cette condition à la connaissance des futurs étudiants UFA (le faire au moment de la signature de la convention sur l'aide à la mobilité est largement trop tard !).

3. Préparation en vue de la phase de séjour à l'étranger

Il convient de mentionner ici une proposition se référant à la préparation des étudiants qui vont entamer leur phase de séjour à l'étranger : les étudiants revenus dans leur université d'origine pourraient les initier à la **méthodologie scientifique** de l'université d'accueil, dans le cadre d'un **TD** ou d'un **GT**, lors du dernier semestre de la phase de séjour dans l'établissement d'origine, dans la mesure où la nature du cursus l'exige. Cela faciliterait énormément l'entrée dans le nouveau cycle d'études.

Et d'ailleurs, il serait souhaitable qu'à l'issue de leur phase de séjour à l'étranger, les *étudiants plus âgés et anciennement inscrits à l'UFA* s'occupent da-

vantage des jeunes étudiants UFA, dans leur université d'origine. Dans un contexte plus large, la page consacrée aux étudiants sur le site Internet de l'UFA pourrait être utilisée en tant que plate-forme de communication, en vue d'échanger des idées et des informations. On pourrait par exemple imaginer la mise en place d'une « bourse du logement ».

4. Droit de vote

En vue de pouvoir défendre nos intérêts, nous revendiquons un droit de vote au sein du **conseil d'université** de l'UFA. L'idéal serait de disposer d'une voix par groupe disciplinaire (7 voix) et d'un siège par représentant (14 sièges ; un groupe disciplinaire est représenté respectivement par un représentant des étudiants français et allemand, en nombre égal pour chaque partie). Ceci supposerait bien évidemment une modification de l'accord de Weimar. S'agissant des autres commissions, les représentants des étudiants devraient au moins pouvoir y assister en tant qu'observateur et à titre consultatif.

Parallèlement aux améliorations internes à l'UFA, nous proposons de renforcer les opérations de relations publiques.

II. A PROPOS DE LA STRUCTURE DE L'UFA

Malheureusement, l'UFA est très peu connue. L'année dernière déjà, les représentants des étudiants avaient proposé l'élaboration d'une **Corporate Identity**, en collaboration avec les responsables de programmes et les étudiants. Hormis le fait que chaque étudiant UFA devrait être équipé d'un tee-shirt UFA, d'une tasse à café UFA et d'un stylo UFA au minimum, nous estimons que d'autres actions sont nécessaires afin de cibler un plus grand nombre de **futurs étudiants UFA** et **d'employeurs potentiels**.

A. Opérations de relations publiques menées par les étudiants UFA

Si les lycéens sont informés des possibilités offertes par l'UFA, c'est un pur hasard. Une action peu coûteuse et efficace, en vue de remédier à cela, consisterait

en une ***campagne effectuée à titre bénévole par les étudiants UFA***. Ceux-ci pourraient organiser des journées d'information (sur deux voire trois jours durant les vacances universitaires) auprès des lycées de leur région d'origine. Nous avons entendu dire que certains étudiants UFA seraient volontaires pour cela. Compte tenu du fait que les étudiants sont originaires des régions les plus diverses en France et en Allemagne, on peut s'attendre à un spectre d'action très large. L'UFA n'aurait qu'à mettre du matériel d'information à disposition.

B. Opérations de relations publiques via les médias

Par ailleurs, l'UFA devrait engager des moyens supplémentaires, en vue de cibler un public plus large à travers ses opérations de relations publiques. Des ***annonces dans les grands quotidiens et les magazines hebdomadaires*** seraient tout indiquées pour cela. Au même titre, l'UFA devra être davantage présente dans les ***institutions culturelles*** françaises et allemandes. De plus, on pourrait envisager une coopération ayant un impact sur le public avec des organisations culturelles dans les deux pays, tel que l'Institut Goethe.

* *

*